

Objet : Consignes et recommandations avant de remplir le formulaire pour le Soutien à la production

Bonjour,

Voici quelques consignes et recommandations avant de remplir votre formulaire et les annexes qui l'accompagnent.

Consignes

- Les annexes doivent être remplies avant le formulaire, car certaines informations chiffrées utiles pour remplir le formulaire proviennent des annexes.
- La demande de financement doit être déposée au nom de la compagnie qui portera le projet. S'il s'agit d'une filiale (affiliée à 100 %), indiquer le nom de la filiale et non celui de la maison-mère. Si la filiale n'a pas le nombre de mois d'existence requis pour être admissible au programme, démontrer que la maison-mère a bien le nombre de mois d'existence requis sur le territoire de la Capitale-Nationale. Démontrer aussi que la filiale a les droits d'exploitation du projet.
- Les copier-coller entre les annexes et le formulaire sont à éviter, notamment en ce qui concerne le volet créatif du projet. Le formulaire et ses annexes doivent se compléter et offrir une vision globale et claire du projet.
- Parmi les documents qui composent le dossier, un synopsis long est à déposer et non pas un simple *teaser*.
- Lorsque le formulaire ou les annexes parlent de dépenses locales, de fournisseurs locaux ou de la main-d'œuvre locale, le territoire ciblé est celui de la Capitale-Nationale et la zone définie par l'AQTIS¹.
- Avant l'envoi du dossier, la cohérence entre les informations indiquées dans le formulaire et celles indiquées dans les annexes est à vérifier. Les contradictions constatées conduiront le comité d'analyse à ne considérer aucune de ces informations.
- Enfin, la numérotation des documents qui composent le dossier est à vérifier selon ce qui est indiqué dans la liste présentée à la fin du formulaire.

Recommandations

Les dossiers de demande de financement déposés auprès de la Ville de Québec pour les programmes en cinéma et télévision sont habituellement bien constitués. Les excellents dossiers ne sont pas rares. Des constats récurrents demeurent toutefois, ce qui conduit la Ville à produire les recommandations suivantes.

¹ « À vingt-cinq (25) kilomètres par la route ou moins de l'intersection de l'autoroute Robert-Bourassa et du boulevard Laurier (c.-à-d. l'Université Laval), lorsque les services du technicien sont retenus par un producteur dont le siège social est situé dans la région métropolitaine de Québec », Entente collective Cinéma/Télévision entre AQTIS et AQPM 2019-2023, article 13.2.

- La qualité du dossier est déterminante pour l'analyse de la demande de financement. Le comité d'analyse se base sur les informations fournies dans le dossier et non sur la réputation de la maison de production ou des personnes qui seraient liées au projet, et ce, pour une question d'équité et d'objectivité entre tous les dossiers traités.
- Le comité d'analyse n'interprète pas des informations qui seraient confuses et il ne suppose rien si des informations sont manquantes. Il se base uniquement sur les informations indiquées dans le dossier, d'où l'importance de produire un dossier qui soit clair et complet.
- Les informations tangibles doivent être préférées aux superlatifs et aux déclarations de bonnes intentions. La crédibilité d'un projet repose sur la qualité des informations qui le présentent. Les chiffres avancés doivent donc s'appuyer sur des données fiables pour en démontrer la valeur et convaincre du bienfondé de la demande de financement. Par exemple, les pourcentages liés aux postes-clés confiés à la main-d'œuvre locale doivent être accompagnés d'éléments qui les confirment.

Notre équipe demeure disponible pour répondre à vos questions et elle accueille toute suggestion constructive en lien avec l'administration des programmes.

cinema@ville.quebec.qc.ca